Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260320-D19_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 20 mars 2026 à 20h sous la présidence initiale de Mme Régine ARMAND, Maire sortante, puis de M. Hugues de Courtivron, en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, puis de la nouvelle Maire élue Mme Régine ARMAND
Etaient présents: ARMAND Régine, BELLANDE Stéphanie, BESSON Etienne, BLANC Nathalie, BRODARD Frédéric, CADE Jean-Luc, de COURTIVRON Hugues, GARIN Julien, HYBOIS Lucas, LABBE Jean-Pierre, LEBOIS Daniel, PAUGAM BERGOT Françoise, TANNEAU Claire, TARDIF Sandrine, TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, VALEMBOIS Fanny, VAUDOUR Isabelle, VOLUER Mélanie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Etai(en)t excusé(s) :
Secrétaire : Lucas HYBOIS

N°19/2026	**Lecture de la Charte de l'élu local et Approbation du Procès-verbal - séance du 5 mars 2026**

Madame le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu Local, tel que prévu à l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Maire invite l'assemblée municipale à approuver :
- Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 mars 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ✓ APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 5 mars 2026

La Maire

Régine ARMAND

Le Secrétaire de séance

Lucas HYBOIS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à La Chapelle Thouarault le 20 mars 2026.